

FORFAIT DEPANNAGE

	H.T.	T.T.C (TVA 10%)	TT.C. (TVA 20%)
FORFAIT DEPLACEMENT	130,00 €	143,00 €	156,00 €
DEPLACEMENT AU DELA DE 25 KM	2,30 € / km supplémentaire	2,53 € / km supplémentaire	2,76 € / km supplémentaire
TAUX HORAIRE DE MAIN D'OEUVRE	50,00 €	55,00 €	60,00 €

La TVA à 10% est applicable aux travaux réalisés dans les habitations de plus de 2 ans.

Délai de rétractation de 14 jours : Afin de pouvoir commencer les travaux de dépannage sans délai vous devrez renoncer à votre possibilité de rétractation par écrit lors de l'intervention de notre technicien (et/ou clause intégrée dans nos devis de dépannage envoyés préalablement à notre intervention)

FACTURATION MAIN D'OEUVRE :

Facturation minimum d'½ heure. Au-delà, facturation par ½ heure. Toute ½ heure commencée sera facturée.

Une fois le diagnostic établi, l'entreprise vous établira un devis de réparation concernant la fourniture et l'installation de la pièce (ou des pièces) défectueuse(s). Ce devis comprendra :

- le coût du déplacement et de la main d'œuvre déjà effectués
- le coût de fourniture des pièces à remplacer
- le coût de la main d'œuvre pour la réparation des pièces à remplacer.

❖ En cas de refus des travaux de réparation, la facturation s'arrêtera au *forfait déplacement* ajouté au temps de *main d'œuvre effectué pour le diagnostic*. (minimum de facturation ½ heure)

❖ En cas d'acceptation du devis sur place, notre technicien procédera aux réparations prévues et la facture correspondant à votre commande vous sera envoyée.

❖ Si le dépannage n'est pas réalisable lors de notre 1^{ère} intervention (pièce à commander par exemple) et que vous acceptez le devis de réparation, le 2^e déplacement ne sera pas facturé.